Nations Unies S/PV.8608

Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

Provisoire

8608e séance

Jeudi 29 août 2019, à 10 h 5

New York

Présidente :	Mme Wronecka	(Pologne)
Membres :	Afrique du Sud	M. Ntsoane
	Allemagne	M. Schulz
	Belgique	M. Pecsteen de Buytswerve
	Chine	M. Yao Shaojun
	Côte d'Ivoire	M. Ipo
	États-Unis d'Amérique	M. Cohen
	Fédération de Russie	M. Repkin
	France	Mme Gueguen
	Guinée équatoriale	Mme Mele Colifa
	Indonésie	M. Djani
	Koweït	M. Alotaibi
	Pérou	M. Duclos
	République dominicaine	M. Singer Weisinger
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (http://documents.un.org)

Document adapté

Merci de recycler

La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient

La Présidente (*parle en anglais*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration faite en son nom par la Présidente du Conseil de sécurité sur la question inscrite à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil pour les précieuses contributions apportées à cette déclaration.

Conformément à l'accord auquel ils sont parvenus, je considérerai que les membres du Conseil de sécurité souscrivent à cette déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2019/9.

La séance est levée à 10 h 10.